ZINGERLE GROUP

MASTERTENT ECOTENT Aerise RUKU1952

Garantie Aerise®

Conditions de garantie et disponibilité des pièces détachées

1. Objet

Aerise® garantit la conformité de ses produits conformément à la législation applicable et aux conditions indiquées dans le présent document.

Les présentes conditions distinguent entre la **garantie légale de conformité**, prévue par la législation applicable, et l'**engagement commercial d'Aerise® concernant la disponibilité des pièces détachées pendant 15 ans**.

2. Garantie légale de conformité

Pour les ventes aux consommateurs, la garantie légale de conformité applicable dans le pays d'achat s'applique.

Dans l'Union européenne, les consommateurs bénéficient d'une **garantie légale de conformité de 2 ans à compter de la livraison du produit**, sous réserve d'éventuelles dispositions nationales plus favorables.

La garantie légale couvre les défauts de conformité prévus par la loi. En cas de défaut de conformité, le consommateur peut exercer les recours prévus par la législation applicable, notamment, selon les cas, la réparation ou le remplacement sans frais, la réduction du prix ou la résolution du contrat.

Les droits découlant de la garantie légale de conformité ne sont ni limités, ni exclus, ni remplacés par le présent engagement commercial relatif à la disponibilité des pièces détachées.

Pour les ventes à des clients professionnels et à des entreprises, les dispositions contractuelles et la législation applicables à la relation de vente s'appliquent.

3. Disponibilité des pièces détachées pendant 15 ans

Aerise® garantit la **disponibilité des pièces détachées pour ses produits pendant une période de 15 ans à compter de la date d'achat**.

Cet engagement concerne les pièces détachées nécessaires à l'entretien et à la réparation des produits Aerise® et s'applique également si, au cours de

cette période, le modèle ou le produit d'origine a été mis à jour, modifié ou remplacé.

Si la pièce détachée d'origine n'est plus disponible, Aerise® pourra fournir un composant de remplacement compatible ou techniquement approprié, dans la mesure où celui-ci est disponible.

Les pièces détachées sont **disponibles moyennant paiement** et leur coût n'est pas inclus dans le présent engagement commercial, sauf lorsque leur fourniture gratuite est prévue par la garantie légale de conformité ou par d'autres dispositions légales impératives applicables.

La disponibilité des pièces détachées pendant 15 ans ne constitue pas une extension de la garantie légale de conformité et n'implique pas une garantie gratuite du produit ou de composants individuels pendant toute la période de 15 ans.

4. Conditions relatives aux pièces détachées

La disponibilité des pièces détachées est soumise à la disponibilité et à la production habituelles des composants nécessaires à l'entretien et à la réparation des produits Aerise®.

Aerise® s'engage, lorsque cela est nécessaire, à fournir des composants compatibles avec le produit concerné. En cas de modifications techniques ou de mises à jour du produit, la pièce détachée fournie peut différer du composant d'origine, à condition qu'elle soit techniquement compatible ou adaptée à la fonction prévue.

Les délais de livraison des pièces détachées peuvent varier en fonction du type de composant, de sa disponibilité et du pays de destination.

5. Utilisation et entretien du produit

L'utilisation, le montage, l'entretien et le stockage du produit doivent être effectués conformément aux instructions et indications fournies par Aerise®.

Pour traiter une demande concernant une pièce détachée, Aerise® peut demander des informations sur le produit, notamment le modèle, la date d'achat et le composant nécessaire.

6. Demandes d'assistance et de pièces détachées

Pour demander une assistance ou une pièce détachée, le client doit contacter Aerise® par l'intermédiaire des canaux officiels d'assistance.

Afin de permettre l'identification correcte du produit et du composant

demandé, les informations suivantes peuvent être requises :

- numéro de commande ou justificatif d'achat ;
- modèle ou identifiant du produit ;
- description du composant nécessaire ;
- photographies du produit ou du composant ;
- autres informations techniques utiles à l'évaluation de la demande.

Aerise® évaluera la demande et informera le client de la disponibilité du composant, de l'éventuel composant de remplacement compatible ainsi que des conditions de fourniture applicables.

7. Dispositions finales

Le présent engagement commercial relatif à la disponibilité des pièces détachées s'applique sans préjudice des dispositions impératives de la législation applicable.

En particulier, pour les ventes aux consommateurs, la garantie légale de conformité et les droits qui y sont associés restent pleinement applicables conformément à la législation en vigueur dans le pays d'achat.

La disponibilité des pièces détachées pendant 15 ans constitue un engagement commercial autonome et ne doit pas être interprétée comme une garantie de durée de vie, de fonctionnement ou de conformité du produit pendant une période de 15 ans.

Zingerle Group S.p.A.
Aerise®

Strada della Val Pusteria, 2
39040 Naz-Sciaves (BZ), Italie
Tél. +39 0472 977100
E-mail : global@zingerle.group
Site web : www.zingerle.group

Naz-Sciaves, le 21 septembre 2026

ZINGERLE GROUP
ZINGERLE GROUP SpA
Via Val Pusteria, 2/1-39040 Naz-Sciaves (BZ)
Tel. 0472 977 100 | www.zingerle.group
Partita IVA 01533450217